



**SPECIAL INVESTIGATION**

**PHILIPPE LECLERCQ**

**EXPERT JUDICIAIRE PRES LA COUR D'APPEL DE PARIS**

**U**n low cost qui facture vingt fois plus cher? Des soins pratiqués alors que le patient n'en a pas besoin? Dans le secteur dentaire, ce n'est pas une aberration. En France, la dentisterie, piégée par la perversité du système de prise en charge des soins (voir encadré), connaît des dérives sidérantes, que révèle l'enquête menée par l'agence Presse & Co pour « Spécial investigation »\*.

« C'est un univers si secret, si tabou que j'avais presque l'impression de préparer un documentaire sur l'armement », explique la journaliste Maud Richard, qui a travaillé pendant huit mois, notamment sur les soins low cost. Début 2012, ces centres proposant une tarification presque 50% moins élevée débarquaient dans plusieurs villes de France et s'imposaient à grands coups de pub. Selon une étude Harris Interactive menée fin 2012, un Français sur trois a déjà renoncé à des soins médicaux, en grande partie par manque de moyens financiers. Pour 60% d'entre eux, ce sont les soins dentaires qui sont sacrifiés. Ces discounteurs du dentaire, dotés d'un personnel qualifié et de matériel perfectionné, ne pouvaient donc que rencontrer le succès.

Les équipes de « Spécial investigation » se sont intéressées au leader de ce nouveau marché. Premier implanté dans l'Hexagone et bientôt pourvu de sept centres, il est dirigé par un

SC 12	28,92	28,92
SC 12	28,92	28,92
SC 12	28,92	28,92
SC 12	28,92	28,92
<b>SC 60</b>	<b>144,60 €</b>	<b>144,60 €</b>

**TOTAL: 144,60€**

Expert Le Dr Philippe Leclercq a diagnostiqué, chez une patiente test, deux caries et une prémolaire à surveiller. Son devis: 144,60 euros, détartrage compris.

homme d'affaires, ancien coach pour les dentistes souhaitant gagner plus. « Ce sont des usines à faire du pognon », dénonce Philippe Leclercq, docteur en chirurgie dentaire et expert judiciaire près la cour d'appel de Paris. L'année dernière, l'Ordre national des chirurgiens-dentistes a alerté la ministre de la Santé sur certains abus: la sélection des patients (les enfants ne peuvent pas y être soignés) et le choix de ne pratiquer que les actes les plus rentables (presque aucun soin conservateur – dévitalisation, traitement des caries, détartrage), deux volontés contraires à la charte déontologique des dentistes. Dérive plus inquiétante: ces centres auraient une forte ten-

dance au surtraitement. Pour gonfler la facture le recours à la dévitalisation ou à la pose de couronnes non nécessaires serait privilégié. Les auteurs du documentaire ont mené une expérience édifiante. Une patiente test a consulté

**“On peut appeler ça de la mutilation volontaire”**

Dr Leclercq. Ses conclusions: deux caries et une prémolaire à surveiller, pour un devis de 144,60 euros, détartrage compris. La dentiste du centre low cost, elle, préconise un plan de traitement à... 2.732,36 euros, pour quatre couronnes complètement inutiles. Soit vingt fois plus la facture des soins réellement nécessaires. Il n'a pas que le portefeuille de la patiente qui souffrirait de cet abus. « À partir du moment où c'

SPECIAL  
INVESTIGATION

28,92

28,92

20,24

2732,36

1407,16

985,03

Total à payer: 2732,36 €

**TOTAL: 2732,36 €**

*Low cost Sur la même patiente, une des dentistes du centre préconise un plan comprenant quatre couronnes inutiles. Pour une facture de 2732,36 euros.*

quement, elle n'en a pas besoin, on peut appeler ça de la mutilation volontaire», précise le Dr Leclercq. Un délit passible de dix ans de prison.

Confronté aux résultats, le patron-businessman ne se démonte pas : il met en cause le diagnostic de sa praticienne, prise « en flagrant délit de surtraitement ». En réalité, les dentistes salariés seraient soumis à une sévère pression pour faire du chiffre, lors de débriefings quotidiens ou via des newsletters rappelant les objectifs commerciaux mensuels à atteindre. Les conseillères cliniques, pourtant sans diplôme médical, sont encouragées à faire accepter ces devis exorbitants aux clients. « On nous demande de vendre, raconte anonyme-

### Des praticiens qui abusent sans complexe de la CMU et de la Sécu

ment une dentiste ex-salariée. On est plus dans une situation de commerce que médicale. »

Une situation antinomique que l'on retrouve également chez des dentistes privés. Certains praticiens peu scrupuleux n'hésitent pas à abuser des plus démunis, notamment par des arnaques à la Couverture maladie universelle (CMU). Quatre millions de Français, gagnant moins de 670 euros par mois, bénéficient de cette prise en charge intégrale des soins par la Sécurité sociale. Certains dentistes, sûrs d'être payés, en profitent pour surtraiter ces patients précaires, fraudant du même coup l'Assurance maladie. Boris en a fait les frais. Ce patient CMU avait cinq ou six dents douloureuses. Il s'est



### Le grand écart des prix

En France, la tarification des prothèses est libre. C'est là le nerf de la guerre.

Les soins conservateurs basiques – dévitalisation, traitement des caries, détartrage, etc. – sont bien remboursés par la Sécurité sociale. Leurs tarifs sont plafonnés à des niveaux très bas. Leur prise en charge n'a pas été réévaluée depuis trente ans. Les dentistes font donc leur marge sur les prothèses, dont la tarification est libre: de 490 euros à Toulouse à 640 euros à Paris. Parfois bien plus. En caméra cachée, « Spécial investigation » a testé trois dentistes parisiens : 660, 800 et 850 euros la couronne. Avec la pose le prix peut monter jusqu'à 1300 euros ! Comment justifier ces écarts ? « Avec une heure de travail pour un acte facturé 20 euros, c'est impossible de ne pas perdre de l'argent », justifie le Dr Leclercq, expert judiciaire, qui rappelle les coûts du matériel, des matériaux, du personnel, du plateau technique et conclut : « Certains confrères travaillent à perte. C'est la perversité de notre système tarifaire qui incite le recours à l'acte prothétique et entraîne des praticiens peu scrupuleux et peu rigoureux à pratiquer le surtraitement. » ■ A. S.

## DANS DES COURONNES CHINOISES: DU MATÉRIAU UTILISÉ POUR LA FABRICATION DES ASCENSEURS!

retrouvé avec quinze prothèses posées aux frais de la Sécu. Au-delà de l'escroquerie, le quadragénaire risque aujourd'hui de devoir porter un dentier, le travail ayant été bâclé. « Traiter de façon aussi mutilante, c'est gravissime » répète le Dr Leclercq. Un exemple frappant: depuis novembre 2012, suite à des signalements, un centre médical et social francilien est surveillé par l'agence de santé d'Île-de-France. Devant les caméras de Canal+, une ex-assistante dentaire de ce centre se souvient de ce bénéficiaire de la CMU venu consulter. « Tout de suite le patient devient très intéressant. [Le dentiste] a pris sa turbine et il a commencé à travailler. Au bout de quinze minutes, il a dit au patient: on se revoit la semaine prochaine pour la pose de la couronne. C'est là que le patient m'a regardée [...]: "Madame, qu'est-ce qui se passe? Je lui ai dit que j'avais mal de l'autre côté. Pourquoi il a travaillé du côté opposé?" »

Les prothèses sont un business juteux et surtout opaque. De 12 à 30% des prothèses posées en France sont importées. Une couronne sur trois serait fabriquée hors de nos frontières. Pour faire toujours plus de bénéfices, certains laboratoires « fabricants » font appel à des sous-traitants étrangers. En Chine, une prothèse coûte entre 10 et 50 euros. Un prothésiste made in France la facture 100 euros de plus. L'Asie, le Maroc et Madagascar sont les principaux fournisseurs. Les labs sont censés respecter les normes européennes et fournir des garanties de conformité et de traçabilité aux dentistes. Mais les contrôles sont sous leur responsabilité. Même pour un praticien rigoureux, il est parfois difficile de connaître véritablement la provenance des couronnes achetées. « Un label posé sur une prothèse, ça ne veut rien dire, témoigne le Dr Leclercq. Il y a tellement d'intermédiaires qu'en cas de problèmes la responsabilité est diluée. » Les risques pour les patients? Allergie, intoxication, bris... « Des tests ont été faits: dans des couronnes chinoises, on a retrouvé du matériau utilisé dans la fabrication des ascenseurs », s'inquiète l'expert judiciaire qui alerte également sur l'ampleur du tourisme dentaire.

En 2011, près de vingt mille Français se sont rendus à l'étranger pour se faire soigner les dents. Hongrie, Roumanie, Pologne: les pays de l'Est sont les champions. Mais l'Espagne et le Maroc développent aussi cette alternative alléchante pour des patients à la recherche de soins moitié moins chers et plus rapides. Des agences



**Arnaqué Boris**, bénéficiaire de la CMU, a consulté pour cinq dents douloureuses. Aux frais de la Sécu, il s'est retrouvé avec quinze prothèses inutiles... et la menace d'un dentier avant 50 ans.

ont été créées en France afin d'assurer des garanties à ces « touristes » en négociant des partenariats avec des cliniques compétentes. Les patients peuvent même « délocaliser » leurs dentistes! « C'est à vos risques et périls. Il n'y a pas ou peu de préparation de la bouche, pas de suivi médical et difficile de faire face aux problèmes qui peuvent être rencontrés au retour, détaille le Dr Leclercq. Sans compter que je

connais certains praticiens interdits d'exercice en France qui sont partis faire de l'abattage à l'étranger. » Faute de visites préventives des patients cause de la passivité des pouvoirs publics et dérives déontologiques des praticiens, les Français ont de quoi claquer des dents. ■

(\*) Diffusé le lundi 6 mai, à 22h45, sur Canal+ produite par Presse & Co (Shine France).

### Opticiens

## Alerte sur le prix des lunettes

Devant des dérapages tarifaires, les consommateurs ont l'optique dans le collimateur. Des discussions devraient avoir lieu entre le gouvernement et les professionnels.

**A**près le dentaire, l'optique est le deuxième budget de soins auquel renoncent les Français pour des raisons financières. En 2010, 2,3 millions de personnes ont sacrifié leurs lunettes. La faute à un taux de remboursement de l'assurance maladie très faible: 5,8%. Même avec une complémentaire santé, les Français doivent payer 43,7% de leur poche des lunettes de plus en plus chères. Pour un chiffre d'affaires de 4,7 milliards d'euros en 2012, l'optique est un « marché juteux », selon l'UFC-Que Choisir. Dans une étude publiée le 23 avril, l'association de consommateurs s'est penchée sur ces tarifs exorbitants. L'enquête, réalisée auprès des opticiens, révèle qu'en France une paire de lunettes correctrices coûte en moyenne 470 euros TTC. Soit le budget annuel le plus lourd d'Europe, de 50% supérieur à la moyenne. En cause: les marges des opticiens. Par exemple, une paire vendue 393 euros en moyenne hors taxe (monture et verres) coûte 118 euros à l'opticien. Soit un taux de marge brute moyenne de 233%. Comment l'expliquer? Par la multiplication des magasins d'optique, plus 47% depuis douze ans. Trop nombreux par rapport aux besoins, les 11 400 détaillants compensent leur faibles ventes par leurs prix. Ainsi, les



frais de marketing contribuent à l'explosion des tarifs. Par exemple, les offres « deuxième paire » proposées par les grandes enseignes ne sont pas un si bon plan: le consommateur paie en réalité une partie de sa seconde paire dans la première. La ministre de la Santé Marisol Touraine a rappelé l'importance de réguler ce secteur et l'intérêt de mettre en place des « réseaux de soins ». Une solution préconisée par l'UFC-Que Choisir, si elle est encadrée. Ces réseaux ont été créés par les complémentaires santé et négocient pour leurs adhérents des tarifs préférentiels avec les professionnels. Selon l'association la généralisation de ces pratiques pourrait faire diminuer les prix de 40%. ■ A. S.